

REORGANISATION DU SERVICE EDUCATION UNE RENTREE PLUTOT DIFFICILE !!!

La rentrée scolaire 2017/2018 à Toulouse s'avère très compliquée suite à la réorganisation du service de l'Éducation, présentée au Comité Technique du 8 mars 2017.

Avec cette réorganisation, la Direction souhaitait que soit appliquée une équité de traitement entre les agents. Pourtant, 6 mois après, nous déplorons le fait que chaque école fonctionne de manière différente.

Nous constatons :

- les agents de bassins scolaires ne sont pas sur des postes en renfort mais sont déjà affectés sur des remplacements à long terme,
- des plannings horaires différents selon les écoles,
- le manque de personnel conséquent.

Lors du Comité Technique, le syndicat FO est le seul à avoir porté les revendications suivantes :

- le versement de l'indemnité travaux dangereux,
- le montant de l'indemnité pour les adjoints de direction CLAE,
- le versement d'une indemnité de transport pour les agents qui sont amenés à effectuer les remplacements sur les écoles.

Vous trouverez ci-après :

- pages 2 et 3 : les interventions FO telles que signifiées dans le Procès-verbal du Comité Technique (document rédigé par l'Administration)
- page 4 : le courrier de relance envoyé à la Direction de l'Éducation

Syndicat Force Ouvrière – EDUCATION

Mme Dominique MILAN & Mme Farida OUARRAG

4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse

www.fo-municipauxtoulouse.com – fo.ecolestoulouse@gmail.com – Tel : 05 61 22 24 41

Procès-Verbal du Comité

INTERVENTIONS



Le syndicat FO demande par rapport aux agents de bassin un cadrage qui soit fait concernant leur affectation. De plus, il demande que les déplacements entre les écoles soient pris en compte par la collectivité au niveau de la rémunération. Il demande également le versement d'une prime de travaux dangereux et indemnités pour insalubrité et travail incommode et salissant.

De plus, c'est un service qui a de nombreux refus de formations personnelles, c'est une problématique car c'est un service où le taux d'absentéisme est fort, et il serait intéressant que les agents puissent être formés au fur et à mesure de leur carrière.

Enfin, il regrette qu'il y ait un manque de communication interne sur la possibilité d'avoir des formations personnelles et qu'il n'y ait pas d'accès au site Intranet. Le syndicat demande également une évaluation de fin d'année pour que chaque agent puisse s'exprimer et avoir une fiche de poste. Il demande également de mettre en place une visite médicale annuelle pour ces agents.

Au niveau des ATSEM, par rapport au temps de préparation sur le périscolaire, notre syndicat demande un temps de préparation à partir de 15h et que ces agents ne retournent pas en classe. Il demande en parallèle un cadrage auprès des enseignants et directeurs d'école afin que les ATSEM ne subissent pas de pression. Enfin, par rapport au pool de véhicules mis en place sur la collectivité, la direction n'en bénéficie pas, le syndicat demande que ce soit le cas.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Monsieur Henri de LAGOUTINE, conseiller délégué, fait remarquer que la collectivité ne différencie pas le personnel féminin ou masculin. Tous les agents doivent être traités de la même façon. Il rappelle qu'il n'y pas de traitement différencié entre les femmes et les hommes dans la collectivité.

Monsieur Sébastien BONNEFOY, Directeur des Ressources Humaines, précise que sur la question de prise en charge des frais de déplacement, elle sera examinée et chiffrée.

Sur la question de la formation, le dossier présenté est de nature à largement améliorer l'accès des agents des écoles à la formation avec la mise en place de hiérarchies de proximité, et les grilles d'évaluation qui permettent de faciliter également les demandes de formations.

Sur les visites médicales un effort important a été fait, la cible aujourd'hui est une visite tous les deux ans.

Monsieur Olivier De PECO, Directeur Adjoint des Relations Sociales et de la Communication Interne, indique que lors de la réunion préparatoire il était indiqué que les directeurs d'ACCEM bénéficieront d'une NBI de 15 points, les adjoints de direction bénéficieront d'une indemnité également.

Les membres du Comité Technique émettent les avis suivants :

- collège des représentants de la collectivité : voix favorables,
- collège des représentants du personnel : voix favorable du syndicat CFDT, abstention du syndicat FO, refus de participer au vote des syndicats CGT, UNSA et SUD.

Toulouse, le 21 septembre 2017

MAIRIE DE TOULOUSE
M. Jean-Luc LODS
Direction de l'Education
Site Sébastopol

Objet : Demande de réponses suite au Comité Technique du 8 Mars 2017

Monsieur le Directeur,

Lors du Comité Technique du 8 mars 2017, notre Organisation Syndicale a interpellé l'Administration sur plusieurs points relatifs au dossier Education.

Face à nos interrogations, les représentants de la Collectivité, de même que l'Administration, se sont accordés à nous répondre que les agents de la Direction de l'Education devaient bénéficier d'une situation comparable aux agents des autres services de la Collectivité. Ce souci d'équité de traitement, cher à notre Organisation Syndicale, motive le présent courrier. Malheureusement, depuis 6 mois maintenant, nous sommes toujours dans l'attente de réponses concrètes sur plusieurs points :

Par souci d'équité, nous demandons :

- une indemnité compensatoire des frais de déplacements pour les agents de bassins scolaires utilisant leur véhicule dans le cadre de leurs missions (indemnité financière ou mise à disposition de tickets de transports). Pour rappel, le « personnel volant » des autres services de la Collectivité bénéficie à juste titre de tickets de transport en commun ou de dégrèvement kilométrique,
- le montant et les modalités d'attribution de la prime destinée aux adjoints de direction CLAE,
- l'indemnité de travaux dangereux

Comptant vivement sur l'attention toute particulière que vous saurez porter à cette demande, et dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire Général
Pascal MAYNAUD



Copie : M. ARGENTON, M. DE LAGOUTINE, M. DE PECO